

**Vous êtes intéressé par l'apprentissage, voici quelques éléments à retenir...**

## QUELQUES DETAILS

**Nature du contrat :** Contrat de travail à durée déterminée

**Durée du contrat :** 1 à 2 ans tenant compte de la durée de la formation suivie

**Particularité du contrat :** ce contrat alterne des périodes de formation et des périodes en milieu professionnel

**Objectif du contrat :** acquérir une qualification professionnelle reconnue par les entreprises

**Age pour faire de l'apprentissage dans le secteur de la chimie et des procédés :** de 18 ans à 26 ans révolus

**Rémunération :** Application d'un pourcentage tenant compte de l'âge et de l'année de formation allant de 41% du SMIC à 78% du SMIC.

## AIDES AUX JEUNES EN RHONE-ALPES

### **Aide au transport, hébergement et restauration**

Depuis Janvier 2006, le Conseil Régional et l'Etat allouent à chaque apprenti une aide pour le transport, l'hébergement et la restauration sous la forme de chèque service.  
Le montant par année varie de 90 à 250 € selon des critères établis par les CFA.

### **Statut d'étudiant**

De même, le jeune n'est plus seulement salarié de l'entreprise mais bénéficie d'un statut d'étudiant lui donnant accès aux réductions liés à ce statut : loisirs, transports en commun...

## CONTACT

Muriel BONNAIGUE, Chargée Recrutement Apprentissage

☎ : 04 72 89 06 17

@ : [muriel.bonnaigue@interfora.fr](mailto:muriel.bonnaigue@interfora.fr)

[muriel.bonnaigue@ifaip.fr](mailto:muriel.bonnaigue@ifaip.fr)